

Communiqué de presse d'Initiative Citoyenne : des risques graves connus mais cachés aux femmes enceintes du vaccin adjuvanté Pandemrix

En Belgique, seul le vaccin adjuvanté Pandemrix, de la firme GSK a été acheté par le gouvernement. En dépit de l'achat de vaccins sans adjuvant par d'autres pays (France, Canada, Luxembourg etc..) et ce, au nom du principe de précaution, le gouvernement belge s'entête à défendre l'utilisation du vaccin adjuvanté, prétendument sûr, chez les femmes enceintes. Les autorités belges¹ disent se baser sur des avis fiables et crédibles, du commissariat interministériel Influenza², du groupement des gynécologues obstétriciens de langue française³ (sponsorisé par GSK), de l'agence européenne du médicament (EMEA)⁴, du centre européen de contrôle des maladies (ECDC)⁵, et de l'OMS⁶.

L'agence européenne du médicament (EMEA) indique par exemple ceci sur le vaccin adjuvanté :

« Des études précliniques de toxicité sur la fertilité maternelle, l'embryon, le fœtus et le nouveau-né, jusqu'à la fin de la période de lactation ont été réalisées chez le rat avec le vaccin mock-up Pandemrix contenant l'adjuvant AS03. **Il n'a pas été identifié de signal particulier dans ces études.** Aucune donnée n'est disponible sur l'administration du vaccin au moment de la phase d'implantation de l'embryon. Il n'y a pas de données disponibles chez la femme enceinte avec un vaccin qui contient l'adjuvant AS03. »⁷

OR, voici ce que note notamment GSK dans un document relatif à son vaccin Arepanrix⁸, l'équivalent canadien du vaccin Pandemrix, de même composition :

Deux études de reproduction menées chez des rats sur le vaccin H5N1 contenant l'adjuvant AS03 ont évalué l'effet du vaccin sur le développement embryo-foetal, péri et postnatal suivant son administration intramusculaire. Bien qu'aucune conclusion définitive n'a pu être tirée quant au lien possible avec le traitement au moyen du vaccin H5N1 avec ou sans l'adjuvant AS03 et que d'autres observations ont été jugées normales, les constatations suivantes sont dignes de mention. **Dans le cadre de la première étude, on a observé une incidence accrue de malformations foetales avec déformation et épaissement marqués des côtes et inclinaison de l'omoplate sur le plan médian ainsi qu'une incidence accrue de dilatation de l'uretère et de retard de la maturation neurocomportementale. Dans la deuxième étude, on a observé une incidence accrue de perte post-implantatoire ainsi qu'une modification au niveau de la dilatation de l'uretère du fœtus.** Ces constatations n'ont pas toutes été observées dans les deux études, leur importance sur le plan toxicologique est donc incertaine.

¹ <http://www.dhnet.be/infos/belgique/article/287186/grippe-onkelinx-defend-l-utilisation-d-un-vaccin-adjuvante.html>

² <http://www.influenza.be/fr/documents/influenzanews03112009FR.pdf>

³ <http://www.rtbfinfo.be/info/societe/sante/grippe-a-les-gynecologues-recommandent-le-vaccin-aux-femmes-enceintes-156875>

⁴ <http://www.emea.europa.eu/pdfs/human/pandemicinfluenza/60825909en.pdf> (version anglaise)

<http://www.scribd.com/doc/21382973/Vaccins-grippaux-pandemiques-A-H1N1-v-autorises-selon-une-procedure-de-dossier-prototype> (version française)

⁵ [http://www.ecdc.europa.eu/en/healthtopics/Documents/0911_Pandemic_Influenza_\(H1N1\)_QA_on_Vaccines_and_Vaccination_Experts.pdf](http://www.ecdc.europa.eu/en/healthtopics/Documents/0911_Pandemic_Influenza_(H1N1)_QA_on_Vaccines_and_Vaccination_Experts.pdf)

⁶ <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/International/2009/10/30/009-grippe-monde-oms.shtml>

<http://www.who.int/wer/2009/wer8430.pdf>

⁷ <http://www.scribd.com/doc/21382973/Vaccins-grippaux-pandemiques-A-H1N1-v-autorises-selon-une-procedure-de-dossier-prototype> (p.10)

⁸ http://www.gsk.ca/french/docs-pdf/Arepanrix_PIL_CAPA01v01_FR.pdf

Ces données apparaissent d'autant moins rassurantes que :

- **En France**, l'AFP a relayé le 19 novembre dernier, d'après les données de l'Afssaps, la **mort in utero** d'un fœtus de 38 semaines 2 jours après que la mère ait été vaccinée avec le vaccin adjuvanté Pandemrix.⁹
- **Au Portugal**, le 18 novembre, une radio annonçait la **troisième mort in utero** d'un fœtus de 20 semaines d'une femme également vaccinée avec Pandemrix au début du mois.¹⁰ Au moment de rédiger ce communiqué, nous apprenions le **décès in utero d'un 4^e fœtus âgé de 34 semaines** chez une femme vaccinée avec le Pandemrix dans ce même pays¹¹.

Les plus hautes instances de santé, qui nous assurent travailler dans la transparence, pouvaient-elles réellement ignorer ces faits accablants, tant ceux révélés par GSK elle-même que les évènements les plus récents survenus en France et au Portugal ?

Plusieurs femmes enceintes dans notre pays se demandent, inquiètes, combien de temps encore ces instances officielles compte perdurer dans leur entêtement.... (voyez le témoignage de l'une d'entre elle que nous avons reçu à la page suivante)

L'agence suisse du médicament a définitivement décidé de ne pas autoriser le vaccin Pandemrix chez la femme enceinte¹² ;

Le Luxembourg a commandé il y a peu 15 000 doses de vaccin sans adjuvant pour les femmes enceintes¹³ ;

En Espagne, la ministre de la santé a récemment déclaré dans une conférence de presse que « **Pour plus de sécurité concernant les vaccins administrés aux femmes enceintes, nous avons choisi d'acquérir des vaccins sans adjuvant** »¹⁴

⁹ <http://www.google.com/hostednews/afp/article/ALeqM5hcPIT75XijJNjeAwCvar6Netgk1w>

¹⁰ <http://www.radiohertz.pt/?pagina=noticias&id=1660>

¹¹ http://www.theflucase.com/index.php?option=com_content&view=article&id=2052:another-woman-loses-her-baby-after-pandemrix-jab-in-portugal&catid=1:latest-news&Itemid=64&lang=en

¹² <http://lci.tf1.fr/science/sante/2009-10/le-vaccin-gsk-partiellement-interdit-en-suisse-5519480.html>

¹³ http://www.gouvernement.lu/salle_presse/communiqués/2009/11-novembre/20-panenza/index.html

¹⁴ <http://www.news-assurances.com/grippe-h1n1-lespagne-demarre-sa-campagne-de-vaccination-le-16-novembre/016719121>

Voici le témoignage de Mme L.S, un des nombreux témoignages de femmes enceintes qu'Initiative Citoyenne a reçu par mail le lundi 23 novembre 2009 :

Madame, Monsieur,

Je suis enceinte de 15 semaines et mon gynécologue me conseil de faire ce fameux vaccin contre la grippe ah1n1.

Après avoir lu divers articles sur les conséquences qu'il pourrait avoir sur notre santé, je vous avoue que je n'ai nullement envie de servir de cobaye.

Je me pose également comme question : « qui prendra en charge les frais médicaux et autres si effectivement il y a des complications aussi bien chez le bébé que chez la maman suite à la vaccination » étant donné que le Commissariat Interministériel Influenza m'a affirmé lors de mon entretien téléphonique qu'il n'y avait aucun risque.

En faisant mes recherches sur internet j'ai pu remarquer que 4 femmes enceintes faisaient la demande d'obtenir le vaccin sans adjuvant.

Pouvez-vous me dire si elles gagnent le procès et l'obtiennent, est-ce que d'autres femmes pourront également en bénéficier ou pas ?

Je suis prête à m'allier à leur cause qui est la mienne également car je ne trouve pas cela normal de nous imposer un vaccin dont on ne connaît pas les effets secondaires alors qu'il en existe un autre.

Que puis-je faire pour essayer d'obtenir ce vaccin sans adjuvant ?

Je vous remercie d'avance de toute l'attention que vous porterez à mon mail et des réponses que vous pourrez me donner.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame L.S